

Service Vie Citoyenne
Secteur Etat Civil et Formalités
Affaire suivie par Sandrine PAVIC
☎ : 05.57.93.63.90 📠 : 05.57.93.64.43
etatcivil@mairie-pessac.fr

AR 2024 0153

Réf: SL/SP/2024/PM56

CS : DIR : DGA :
DGS : CAB :

ARRÊTÉ

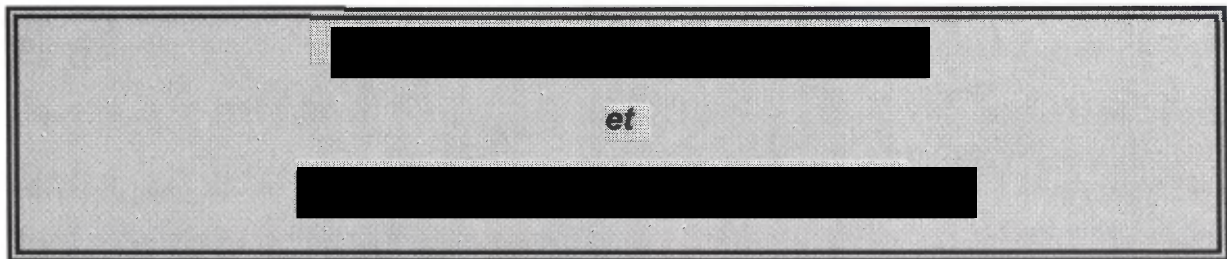
Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'empêchement à des membres du Conseil Municipal,

Arrête :

Article Unique

Madame Sylvie VIEU, Conseillère Municipale de Pessac est déléguée pour procéder au mariage de :



qui doit être célébré à PESSAC (Gironde), le 25 mai 2024.

Fait à Pessac, le 23 avril 2024